

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DGRI 85 Subvention (50 000 euros) et convention avec l'association « Centre Dédié à la Médecine Chinoise Shennong & Avicenne » (14^{ème}) pour une aide d'urgence dans la province de Dohuk (Irak).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Centre Dédié à la Médecine Chinoise Shennong & Avicenne » ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Centre Dédié à la Médecine Chinoise Shennong & Avicenne » (9 rue Ernest Cresson 75014 Paris), la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à l'association « Centre Dédié à la Médecine Chinoise Shennong & Avicenne » au titre des aides d'urgences.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2016 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO